

Engagement du pilote

:

- Doit avoir 18 ans révolus et être titulaire du permis de conduire de catégorie A ou B valide
- Ne doit pas être sous l'emprise d'alcool ou de drogue
- Est le seul responsable de son véhicule et s'engage à le prêter que si son contrat d'assurance le prévoit
- Est entièrement responsable de son comportement et celui de son passager
- S'engage au strict respect du code de la route et du code du respect rural
- S'engage à respecter l'environnement, les espaces naturels, les propriétés privées, les cultures, la population rencontrée, et les villages traversés en limitant sa vitesse
- S'engage à suivre les traces du guide et à ne pas doubler
- Adapte sa conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques
- Doit se comporter en bon père de famille
- Ne respectant pas ce règlement sera exclu du parcours
- Devra réparer voir rembourser les préjudices causés
- Renonce à tout recours contre les organisateurs de la présente randonnée pour le ou les accidents, dommages corporels et matériels qui pourraient lui survenir avant, pendant ou après cette randonnée
- N'exigera rien des organisateurs, si pour quelques raisons que ce soient, la randonnée ne pouvait avoir lieu (sauf le remboursement de la réservation sans dommage ni intérêt)
- Reconnaît de ne pouvoir exercer à l'encontre des organisateurs, et toute personne physique ou morale qui participe à l'organisation de cette randonnée à quelque titre que ce soit, assumant lui même la charge de tout incident pouvant se produire à l'occasion de sa participation et à l'encontre des propriétaires des terrains traversés des chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à cette randonnée.
- Déclare que les informations fournies sont sincères et véritables

Le pilote reconnaît avoir été informé :

- Que RANDO QUAD NATURE CHAVENAT ne couvre pas les dommages matériels et corporels qui pourraient survenir au pilote, à son passager et à son matériel
- De la nécessité de souscrire une assurance "individuelle accident" garantissant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs que pourraient subir le pilote et son passager

Le port du casque est obligatoire

Le quad utilisé est homologué, propre, silencieux et assuré

Tout comportement dangereux ou irrespectueux pour les autres pilotes et l'environnement pourra donner lieu à une mesure d'exclusion, sans qu'aucun remboursement ne soit du.

La randonnée n'est pas une compétition

Je, soussigné (nom et prénom) reconnais avoir pris connaissance de ce règlement, en accepte les clauses et m'engage à les respecter.

Fait à :, Le

Signature, précédée de la mention "Lu et Approuvé..

adherent rando repas.....

adherent rando.....

non adherant rando repas.....

non adherant rando.....

accompagnant repas.....

enfant moins 12.....

total